



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL MARITIME DE LA FACADE
MANCHE EST - MER DU NORD**

**COMMISSION PERMANENTE
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2015**

**AVIS DU CONSEIL MARITIME DE LA FACADE MANCHE EST – MER DU NORD
SUR LE PROJET DE GUIDE METHODOLOGIQUE SUR LE PROCESSUS DE MISE EN
OEUVRE DE LA PLANIFICATION DE L'ESPACE MARITIME**

La commission permanente du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord, réunie le 7 octobre 2015 sur le mandat de l'assemblée plénière du conseil, prend acte du travail important qui a été accompli pour la rédaction du projet de guide méthodologique sur le processus de mise en œuvre de la planification de l'espace maritime.

Elle prend note de la consistance de ce projet de guide dans le corps de son texte et ses annexes.

Elle regrette que le temps qui lui a été laissé pour s'exprimer sur ce projet de guide ait été aussi insuffisant. Comme l'y a invité l'assemblée plénière, la commission insiste sur la nécessité, pour ce processus, de mieux prendre en compte l'avis des parties prenantes.

Elle demande à cet égard que la concertation avec les parties prenantes intervienne dès l'étape initiale de la rédaction des documents.

Pour enrichir l'actuel projet de guide méthodologique, elle souligne la nécessité d'accentuer l'intérêt porté aux points suivants :

- tirer toutes les conséquences du principe de subsidiarité ;
- compter sur l'implication des collectivités territoriales ;
- disposer d'objectifs quantifiables et séquencés dans le temps, en cohérence avec les politiques nationales ;
- prendre en compte les activités en développement et futures ;
- procéder aux études et aux planifications avec les échelles adéquates, tant géographiques que temporelles ;
- intégrer l'approche transfrontalière et trans-façades maritimes ;
- poursuivre l'interfaçage terre-mer des différentes politiques publiques ;
- s'appuyer sur l'expertise des organismes techniques et scientifiques les plus appropriés ;
- enfin, régler l'intensité des politiques et des actions aux niveaux des moyens qui pourront être alloués au regard de leurs coûts prévisibles.

À Rouen, le 7 octobre 2015

Le président de la commission permanente
Dominique GAMBIER